

PAR COURRIEL

Montréal, le 26 février 2020

[REDACTED]

N/Réf. : A11920-177

**Objet : Réponse à votre demande d'accès à des renseignements et à des documents détenus par l'Office québécois de la langue française**

[REDACTED]

En réponse à votre demande d'accès à l'information du 6 février 2020, nous vous informons que les renseignements concernant le taux annuel de départs volontaires et le coût annuel pour la formation de tout le personnel sont disponibles dans les rapports annuels de gestion de l'Office québécois de la langue française. Ces rapports se trouvent sur le site Web de l'organisme. En vertu de l'article 13 de la *Loi sur l'accès*, nous vous invitons à les consulter à l'adresse [www.oqlf.gouv.qc.ca/office/rapports/index.html](http://www.oqlf.gouv.qc.ca/office/rapports/index.html).

En ce qui concerne certains documents ou informations, l'Office ne peut vous répondre. En effet, ces informations ou documents sont la propriété ou émanent du Secrétariat du Conseil du trésor. Cet organisme est plus compétent que l'Office pour répondre à ce volet de votre demande. Nous vous conseillons donc, selon les articles 47(4<sup>o</sup>) et 48 de la *Loi sur l'accès*, de vous adresser à la responsable de la *Loi sur l'accès* de cet organisme :

Johanne Laplante  
Directrice du bureau du Secrétaire  
875, Grande Allée E., 4<sup>e</sup> secteur 100  
Québec (Québec) G1R 5R8  
Tél. : 418 643-0875 poste 4006  
Télééc. : 418 643-6494  
[acces-prp@sct.gouv.qc.ca](mailto:acces-prp@sct.gouv.qc.ca)

Nous vous informons également que nous ne détenons aucun autre document correspondant aux critères de votre demande.

En terminant, nous vous informons que, en vertu des articles 135 et 137 de la *Loi sur l'accès*, vous disposez d'un recours devant la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-joint une note explicative sur l'exercice de ce recours.

Veillez agréer [REDACTED] nos salutations distinguées.

Le responsable de la *Loi sur l'accès*,

[REDACTED]

Jorge Passalacqua  
[acces.information@oqlf.gouv.qc.ca](mailto:acces.information@oqlf.gouv.qc.ca)

p.j. Articles pertinents de la *Loi sur l'accès*  
Avis de recours